LE BULLETIN DE SALAIRE DÉMATÉRIALISÉ

Un espace personnel sécurisé pour l'archivage de tous vos documents, y compris vos bulletins de salaire sera disponible à partir du 1^{er} mars 2018.



Avec DIGIPOSTE finalisez l'ouverture de votre compte et accédez en un clic à votre bulletin de paie numérique.

Le Bulletin de salaire dématérialisé en pratique :

- 1 Vous recevez automatiquement vos bulletins de paie sur DIGIPOSTE, pour les consulter il faut finaliser la création de votre compte (Démarrage à partie de la paye de février 2018)
- 2 Vous pouvez centraliser et classer vos documents dans votre coffre-fort numérique selon vos envies (par émetteur, par type...)
- 3 Vous pouvez partager vos documents avec vos proches et tiers sélectionnés en toute sécurité, vous pouvez préparer et suivre vos démarches administratives

CE QUI NE CHANGE PAS	LES NOUVEAUTES
 ✓ Niveau de confidentialité identique ✓ Document officiel et certifié ✓ Gratuité 	 ✓ Réception rapide et automatique ✓ Disponible 24h/24 – 7j / 7 ✓ Accessible depuis un pc, tablette et smartphone ✓ Préservé des dommages du temps ✓ Sauvegardé à vie ✓ Ecologique ✓ Gain de place ✓ Transférable

Votre vie privée protégée :

L'entreprise n'a ni droit ni accès à votre espace personnel sécurisé

Vous avez la liberté de résilier cette adhésion à tout moment depuis votre compte DIGIPOSTE.